



# Brevet de Technicien Supérieur Aménagements Paysagers

RNCP 38349

Diplôme de niveau 5

## BTSA AP

### Objectif de la formation

Ce BTS forme des professionnels polyvalents de l'aménagement paysager capables à la fois de concevoir, aménager et entretenir des espaces paysagers mais aussi de planifier, organiser et coordonner le travail d'une équipe.

### Modalités Pédagogiques

- En présentiel avec :
  - Cours théorique en salle et des salles informatiques
  - Etudes de cas concrets
  - Travaux pratiques sur le site en utilisant les plateaux et ateliers techniques.
- Mise en situation professionnelle sur le site de l'employeur
- Accompagnement individuel des apprentis et suivi régulier en entreprise
- Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretiens et tests de positionnements.
- Suivi individuel par le référent parcours pour l'accompagnement de l'apprenti et l'entreprise.

### Délais d'accès

Après un baccalauréat professionnel, technologique ou général, début de la formation par apprentissage en septembre.

### Accessibilité aux personnes en situation d'Handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel
- Présence d'une Référente Handicap à temps plein dans le centre
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Locaux adaptés

### Public ciblé / Pré-requis

- Être âgé de 16 et 29 ans
- Jeunes titulaires d'un BAC.
- Jeunes déclarés aptes par la Médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur, disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.

### Modalité de validation / Nom du certificateur

Formation diplômante délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

### Conditions d'inscription

- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La demande d'inscription est à faire auprès du CFA.
- Capacité possible d'accueil du CFA.
- Inscription après la rentrée possible conditionnée selon l'avancée pédagogique de la formation.

### Modalité d'Alternance

Les périodes d'alternance entre l'entreprise et le CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités en entreprises et réparties sur l'année en fonction d'un calendrier d'alternance.

### Voie de Formation

Formation initiale par apprentissage



## Durée et Rythme de la Formation

- **1ère année** 655 heures d'enseignement réparties sur 19 semaines au CFA.
- **2ème année** 700 heures d'enseignement réparties sur 20 semaines au CFA.
- Alternance régulière 2 semaines au CFA et 2 semaines en entreprise

## Modalités d'Adaptation

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon les résultats des positionnements ou de la Validation des Acquis Académique.
- Prise en compte des besoins spécifiques.
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce.

## Nos Atouts

- Site sur 250 hectares. Exploitation agricole polyculture/élevage
- Equipement des ateliers et en aménagements paysagers.
- Equipe constituée de formateurs issus du milieu professionnel
- Réseau d'entreprises partenaires
- L'accompagnement individualisé de chaque apprenti
- Certifié QUALIOPI et QualiFormAgri

## Information sur la rémunération de l'Apprenti(e)

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC au 1er Janvier 2024 selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux)

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	% du smic
Première Année de contrat d'apprentissage	moins de 18 ans	27 %
	18 à 20 ans	43 %
	21 à 25 ans	53 %
Deuxième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	39 %
	18 à 20 ans	51 %
	21 à 25 ans	61 %
Troisième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	55 %
	18 à 20 ans	67 %
	21 à 25 ans	78 %

## Indicateurs (Session 2023)

Taux de réussite aux examens\*

67 %

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois

50 %

Taux de poursuite d'études

33 %

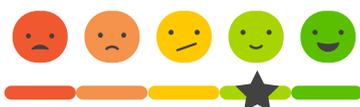
Taux d'interruption en cours de formation

4 %

Taux de rupture des contrats d'apprentissage

12 %

Taux d'appréciation



\* en relation avec le taux de présentation à l'examen

## Contenus Principaux de la formation

### Projet de formation et professionnel

**M11** - Accompagnement du projet personnel et professionnel  
**Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication**

**M 21** – Organisation économique, sociale et juridique

**M 22** – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation

**M 23** – Langue vivante (Anglais)

### EPS

**M 31** – Éducation physique et sportive

### Traitement des données et informatique

**M 41** – Traitement des données

**M 42** – Technologies de l'information et du multimédia

**Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles, liées au secteur professionnel**

**M 51** – Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers

**M 52** – Connaissance et gestion des végétaux

**M 53** – Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager

**M 54** – Gestion technico-économique de chantiers

**M 55** – Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager

**M 61** – Dossier vécu professionnel

### Module d'initiative locale (M.I.L.)

**M71** - Adaptation locale professionnelle

## Les modalités d'évaluation des objectifs

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « Aménagements paysagers » repose sur **sept épreuves**.

Deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients et cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation (CCF) ou non (hors CCF). Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

## Principaux débouchés

Avec de l'expérience et de la technicité, le titulaire du BTS aménagements paysagers se voit confier des responsabilités d'encadrement d'équipe ou de gestion de projets d'aménagements plus ambitieux.

Il peut également à terme monter sa propre entreprise

## Suites de parcours possibles

Une poursuite d'études est envisageable en licence professionnelle ou école d'ingénieur.

## Coût de la formation

7 219 € au 15 Octobre 2023

Pris en charge à 100% par les OPCO de l'entreprise.

## Date d'enregistrement de la certification

01-09-2024